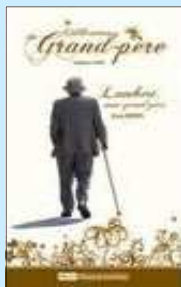


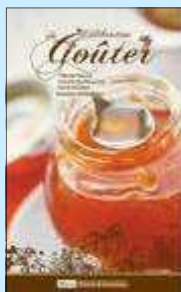
Une organisation des services culturels de la Province de Luxembourg
à l'initiative du Député en charge de la culture, Philippe Greisch,
avec la collaboration des éditions Weyrich.



Parution 2007



Parution 2008



Parution 2010



Parution 2011

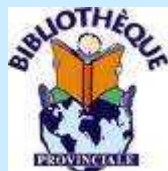


Parution 2012

Editeur responsable : Pierre-Henry Goffinet, Greffier provincial
Crédits photographiques : Jacky Adam

Célébration du Moulin

CONCOURS D'ÉCRITURE 2011 - 2012



Célébration



du Moulin

Règlement de participation

1. La Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg et le Service du Livre Luxembourgeois organisent un concours de textes dont le thème générique est la célébration. Le sujet de l'écrit sera « la Célébration du Moulin à eau »
2. Le texte sera rédigé en français. Il comptera entre 10.000 et 20.000 caractères (espaces compris). Il sera présenté sous format Word avec double interligne, police de caractère 12 et paginé.
3. Le concours débute le 1^{er} décembre 2011 et est ouvert à tous. La participation est libre et gratuite
4. Chaque participant proposera un seul texte sur support numérique où figurent ses coordonnées (nom, prénom, adresse complète, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse électronique éventuelle). Les documents présentés ne seront pas rendus.
5. L'écrit peut être envoyé par courriel à l'adresse sll@province.luxembourg.be
6. Il pourra également parvenir par la poste à l'adresse suivante :
Concours « Célébration du Moulin »
Bibliothèque Centrale de la Province de Luxembourg
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne

7. Les textes devront être transmis pour le 1^{er} février 2012 au plus tard.
8. Les frais d'expédition sont à charge du participant.
9. La Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg et le Service du Livre Luxembourgeois s'engagent à publier l'œuvre du lauréat dans un recueil édité par les Editions WEYRICH dans la collection « Célébration »
10. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.
11. Les participants seront personnellement invités à la remise des prix.
12. Tous les participants seront récompensés.
13. Du fait de sa participation au concours, l'auteur accepte le présent règlement.
Il cède gratuitement son texte pour l'édition de celui-ci dans la collection « Célébration ». Il autorise la déclamation du texte.
14. Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le jury.

